

## **BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES**



### **Édition Chronologique n° 92 du 17 décembre 2021**

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 2

#### **DÉCISION N° 0001D21024315/ARM/SGA**

portant désignation des responsables de budgets opérationnels de programme et d'unités opérationnelles du programme 169 « Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant, mémoire et lien avec la Nation ».

*Du 08 décembre 2021*

## DÉCISION N° 0001D21024315/ARM/SGA portant désignation des responsables de budgets opérationnels de programme et d'unités opérationnelles du programme 169 « Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant, mémoire et lien avec la Nation ».

Du 08 décembre 2021

NOR A R M S 2 1 0 3 1 0 5 5

---

Pièce(s) jointe(s) :

Deux annexes.

Texte(s) abrogé(s) :

À compter du 1er janvier 2022 :

- > [Décision N° 5040/DEF/SGA/DAF du 22 novembre 2016 désignant les responsables de budget opérationnel de programme et d'unité opérationnelle du programme 169 « reconnaissance et répartition en faveur du monde combattant ».](#)
- > [Décision du 17 décembre 2018 désignant les responsables de budget opérationnel de programme et d'unité opérationnelle du programme 167 « Liens entre la Nation et son armée ».](#)

Classement dans l'édition méthodique :

BOEM [310.12.2.3](#).

Référence de publication :

---

La secrétaire générale pour l'administration,

Vu le décret N° 2009-1178 du 05 octobre 2009 portant organisation de l'administration centrale du ministère de la défense (JO n° 231 du 6 octobre 2009, texte n° 19) ;

Vu le décret N° 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (JO n° 262 du 10 novembre 2012, texte n° 6) ;

Vu l'arrêté du 23 avril 2015 organisant l'exercice des attributions de l'ordonnateur principal du ministère de la défense (JO n° 104 du 5 mai 2015, texte n° 3) ;

Vu l'arrêté du 23 avril 2015 portant délégation des pouvoirs d'ordonnateur du ministre de la défense (JO n° 104 du 5 mai 2015, texte n° 4) ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2019 portant organisation de la direction des affaires financières (JO n° 303 du 31 décembre 2019, texte n° 31),

Décide :

**Art. 1.** Les responsables de budget opérationnel de programme du programme 169 « Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant, mémoire et liens avec la Nation » sont désignés conformément à l'annexe I de la présente décision.

**Art. 2.** Les responsables d'unité opérationnelle du programme 169 « Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant, mémoire et liens avec la Nation » sont désignés conformément à l'annexe II de la présente décision.

**Art. 3.** Cette décision abroge la décision N° 5040/DEF/SGA/DAF désignant les responsables de budgets opérationnels de programme et d'unités opérationnelles du programme 169 « reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant » du 22 novembre 2016 ainsi que la décision désignant les responsables de budget opérationnel de programme et d'unité opérationnelle du programme 167 « Liens entre la Nation et son armée » du 17 décembre 2018 à compter du 1er janvier 2022.

**Art. 4.** Les dispositions de la présente décision entreront en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

La présente décision est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

La secrétaire générale pour l'administration,

Isabelle SAURAT.

## **ANNEXES**

## ANNEXE I.

### DÉSIGNATION DES RESPONSABLES DE BUDGET OPÉRATIONNEL DE PROGRAMME DU PROGRAMME 169 « RECONNAISSANCE ET RÉPARATION EN FAVEUR DU MONDE COMBATTANT, MÉMOIRE ET LIENS AVEC LA NATION ».

Budget opérationnel de programme	Responsable
N° de budget opérationnel de programme	Fonction du responsable
0169-0072 Réparation	Officier général auprès du directeur des ressources humaines du ministère de la défense (DRH-MD)
0169-0074 DSNJ	Directeur du service national et de la jeunesse (DSNJ)
0169-0075 Reconnaissance et Mémoire	Directeur des patrimoines, de la mémoire et des archives (DPMA)

## ANNEXE II.

### DÉSIGNATION DES RESPONSABLES D'UNITÉ OPÉRATIONNELLE DU PROGRAMME 169 « RECONNAISSANCE ET RÉPARATION EN FAVEUR DU MONDE COMBATTANT, MÉMOIRE ET LIENS AVEC LA NATION ».

Unité opérationnelle	Responsable
N° d'unité opérationnelle	Fonction du responsable
0169-0072-RE01 Action sociale	Officier général auprès du directeur des ressources humaines du ministère de la défense (DRH-MD)
0169-0072-RE02 Pensions	Officier général auprès du directeur des ressources humaines du ministère de la défense (DRH-MD)
0169-0074-DS01 DSNJ	Directeur du service national et de la jeunesse (DSNJ)
0169-0074-SM01 SMV	Commandant du service militaire volontaire
0169-0075-RE01 Reconnaissance	Directeur des patrimoines, de la mémoire et des archives (DPMA)
0169-0075-DM01 Mémoire	Directeur des patrimoines, de la mémoire et des archives (DPMA)